



Rapport

Date de la séance du CE : 16 août 2023
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2023.BKD.3300
Classification : Non classifié

Direction de l'instruction publique et de la culture : autorisation de dépenses pour les applications de groupe, les applications spécialisées et la numérisation de l'administration cantonale. Crédit-cadre 2024–2026

Table des matières

1.	Résumé	2
2.	Bases légales	2
3.	Nature et qualification juridique de la dépense	3
3.1	Dépenses liées ou nouvelles	3
3.2	Dépenses périodiques ou uniques	3
4.	Dépenses faisant l'objet de la demande	3
4.1	Récapitulatif des dépenses	3
4.2	Comparaison avec les précédentes demandes de crédit	4
4.3	Délimitation par rapport aux autres dépenses	6
4.4	Utilité et rentabilité	6
5.	Conséquences en cas de rejet	14
6.	Sûreté de l'information et protection des données	14
7.	Droit régissant les marchés publics	15
8.	Répercussions financières, répercussions sur l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux	15
8.1	Investissements préservant la valeur ou générant une plus-value	15
8.2	Amortissements	15
8.3	Coûts induits	15
9.	Place du projet dans le programme gouvernemental de législation et dans d'autres planifications importantes	16
10.	Répercussions sur les communes	16
11.	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société	16
12.	Proposition	16
13.	Annexe	17

1. Résumé

Par le présent crédit-cadre, le Grand Conseil approuve, pour les années 2024 à 2026, un budget maximal de **11 161 200 francs pour les dépenses uniques** liées à la mise en œuvre des solutions de numérisation au sein des offices de la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) et un budget maximal de **9 696 600 francs pour les dépenses périodiques** y relatives.

Ces dépenses concernent les applications de groupe et les applications spécialisées de l'administration de l'INC. Elles sont destinées à la maintenance et au développement des prestations, y compris à la réalisation de projets, et à la fourniture de conseils par des tiers, ainsi qu'à l'exploitation au sens large, c'est-à-dire les coûts de l'utilisation des prestations informatiques/de numérisation sous la forme de prix du service ou de dépenses pour la maintenance, le remplacement d'appareils et les licences. Les projets de numérisation font partie intégrante de ce crédit-cadre. Grâce à la stratégie TIC du canton de Berne pour les années 2021 à 2025, la numérisation et les TIC sont réunies dans un même panier.

Le crédit-cadre couvre l'ensemble des dépenses connues actuellement qui seront nécessaires pour les prestations visées par le présent arrêté. Les dépenses supplémentaires qui pourraient se révéler nécessaires pendant la durée du crédit (p. ex. pour des projets TIC) mais qui ne peuvent pas être anticipées actuellement seront soumises à l'autorité compétente pour qu'elle les approuve séparément.

Conformément à l'ordonnance sur l'administration numérique¹, les Directions (DIR), la Chancellerie d'État (CHA) et tous leurs offices spécialisés sont responsables de leurs applications spécialisées et de leurs applications de groupe, tandis que l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) assure les services TIC de base de l'administration cantonale. En vertu d'une pratique en vigueur depuis 2017 fixée d'entente avec la Commission des finances (CFin), le Conseil-exécutif soumet les dépenses en matière de TIC et de numérisation au Grand Conseil sous la forme de crédits-cadres pluriannuels pour chaque DIR/CHA/JUS et chaque année pour l'OIO. Les dépenses requises pour les projets de grande envergure sont autorisées séparément.

2. Bases légales

- Article 76, alinéa 1, lettre e de la Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC ; RSB 101.1)
- Article 27, article 28, article 30, alinéa 1 et article 34 de la loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin ; RSB 620.0)
- Article 25, article 26, alinéa 3, article 28 et article 35 de l'ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances (OFin ; RSB 621.1)
- Article 9, article 10, article 11, article 13 et article 15 de l'ordonnance du 27 novembre 2002 sur l'organisation et les tâches de la Direction de l'instruction publique et de la culture (OO INC ; RSB 152.221.181)
- Articles 17 à 21 de l'ordonnance de Direction du 23 septembre 2022 sur la délégation de compétences de la Direction de l'instruction publique et de la culture (ODDél INC ; RSB 152.221.181.1)
- Articles 31 et 32 de la loi du 7 mars 2022 sur l'administration numérique (LAN ; RSB 109.1)
- Articles 26 à 28 de l'ordonnance du 11 janvier 2023 sur l'administration numérique (OAN ; RSB 109.111)

¹ Ordonnance du 11 janvier 2023 sur l'administration numérique (OAN ; RSB 109.111)

3. Nature et qualification juridique de la dépense

3.1 Dépenses liées ou nouvelles

Selon la définition énoncée à l'article 30, alinéa 1 LFin, une dépense est considérée comme nouvelle lorsque l'organe compétent dispose d'une liberté d'action pour ce qui est de son montant, de la date à laquelle elle sera engagée ou d'autres modalités. Il existe presque toujours une certaine marge de manœuvre dans les décisions relatives à la mise en place ou au développement de solutions TIC/de numérisation. Les coûts de conseil et de développement sont donc des dépenses nouvelles.

Il y a également une marge de manœuvre dans l'utilisation des solutions TIC/de numérisation, c'est-à-dire dans l'exploitation au sens large, en ceci qu'il faut déterminer les éléments de l'offre de services qui seront utilisés, ainsi que dans quelle proportion et où ils le seront. Aussi les coûts d'exploitation sont-ils tous qualifiés de nouveaux, afin de garantir la cohérence du traitement des dépenses et la plus grande transparence possible vis-à-vis du Grand Conseil, même si la marge de manœuvre est inexistante ou très limitée dans certains cas. Une exception est faite pour certaines affaires concernant uniquement des coûts d'exploitation clairement liés.

3.2 Dépenses périodiques ou uniques

Conformément à l'article 28 LFin, les dépenses sont qualifiées de périodiques lorsqu'elles servent à l'exécution d'une tâche permanente. C'est le cas des dépenses pour l'exploitation au sens large, qui sont engagées pendant toute la durée de vie d'une solution TIC/de numérisation. Par contre, les dépenses pour les projets, le développement et les services de conseil sont de manière générale occasionnées dans le cadre d'un projet limité dans le temps. Il s'agit donc de dépenses uniques au sens de l'article 27 LFin.

4. Dépenses faisant l'objet de la demande

4.1 Récapitulatif des dépenses

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses faisant l'objet de la présente demande. Celles-ci sont détaillées en annexe par unité administrative et par produit ou application.

Dépenses faisant l'objet de la demande

en CHF (TVA incl.)	2024	2025	2026
Dépenses uniques (sans la réserve)	4 192 800	3 538 800	2 602 800
<i>dont compte des investissements (CI)</i>			
Dépenses périodiques	3 032 500	3 347 400	3 316 700
<i>dont CI</i>			
Total annuel	7 225 300	6 886 200	5 919 500

Montant du crédit sans la réserve	20 031 000
--	-------------------

dont CI

plus réserve de 8 % sur les dépenses uniques, arrondie	826 800
--	---------

Montant du crédit (réserve comprise)	20 857 800
---	-------------------

D'entente avec la CFin du Grand Conseil, le crédit comprend une réserve de 8 % des dépenses uniques, qui n'est pas inscrite au budget ni au plan financier. Si elle doit puiser dans cette réserve, l'INC s'efforcera de procéder à des compensations internes pour couvrir ces dépenses.

4.2 Comparaison avec les précédentes demandes de crédit

Le montant des dépenses autorisées au même titre que dans le cadre de la présente demande a évolué comme suit :

Année	mio CHF p.a.	Remarques
2021	5 681 800	ACE 863/2020 / AGC 31569/2020 « Direction de l'instruction publique et de la culture : autorisation de dépenses pour les applications de groupe et les applications spécialisées. Crédit-cadre 2021-2023 »
2022	5 803 200	ACE 863/2020 / AGC 31569/2020 « Direction de l'instruction publique et de la culture : autorisation de dépenses pour les applications de groupe et les applications spécialisées. Crédit-cadre 2021-2023 »
2023	4 984 400	ACE 863/2020 / AGC 31569/2020 « Direction de l'instruction publique et de la culture : autorisation de dépenses pour les applications de groupe et les applications spécialisées. Crédit-cadre 2021-2023 »
2024	7 225 300	crédit-cadre TIC INC pour les applications de groupe et les applications spécialisées (crédit demandé)
2025	6 886 200	crédit-cadre TIC INC pour les applications de groupe et les applications spécialisées (crédit demandé)
2026	5 919 500	crédit-cadre TIC INC pour les applications de groupe et les applications spécialisées (crédit demandé)

Les principaux écarts par rapport au dernier crédit sont les suivants :

mio CHF p.a. Concerne	Justification
+ 2 930 000 kiBon	Intégration des coûts pour l'application spécialisée kiBon (cf. ch. 13.7 et 13.31). Les coûts d'exploitation de kiBon ont continué d'être facturés à l'INC en interne par la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) jusqu'en 2020. C'est pourquoi ils n'ont pas été intégrés dans l'ACE 863/2020 « Direction de l'instruction publique et de la culture : autorisation de dépenses pour les applications de groupe et les applications spécialisées. Crédit-

cadre 2021-2023 ». Cependant, étant donné que l'INC devait régler elle-même directement sa part pour kiBon à partir de 2021, les coûts d'exploitation pour 2021 (CHF 303 565), 2022 (CHF 185 112) et 2023 (CHF 405 610²) ont été/seront traités par le biais de l'ACE 863/2020 sans que cela ait été mentionné spécifiquement dans le crédit-cadre. Cette procédure a été convenue en accord avec le SG FIN dans l'optique d'une solution pragmatique. La prescription qui y est liée, à savoir que seuls les coûts d'exploitation peuvent être réglés par le biais de l'ACE 863/2020, et non un élargissement des prestations, a été respectée.

Les autorisations de dépenses et les crédits complémentaires nécessaires aux développements opérationnels suite à l'introduction de REVOS (CHF 102 849 en 2022, montant encore à préciser en 2023) ont été demandés au niveau de l'office compétent :

- Année 2022, CHF 170 000, K22-RF-0341 « Développements opérationnels kiBon suite à REVOS »
- Année 2023, CHF 125 000, 4800A-50062 « Développements opérationnels kiBon suite à REVOS »
- Des dépenses de près de 1 mio CHF sont en outre à prévoir pour le développement de la gestion des aides financières fédérales destinées à l'accueil extrafamilial (CHF 0,8 mio auprès de la DSSI)

+ 426 600 BISS	Intégration complète des coûts d'exploitation pour l'application spécialisée BISS (cf. ch. 13.30). L'ACE 229/2017 portant sur le projet de la collaboration intercantonale dans le cadre du relevé de la statistique des élèves a autorisé les coûts d'exploitation annuels de l'application spécialisée BISS à hauteur de 165 000 francs jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023. C'est pourquoi seuls les coûts d'exploitation pour la période allant de juillet à décembre 2023, à hauteur de 68 800 francs, étaient compris dans l'ACE 863/2020 « Direction de l'instruction publique et de la culture : autorisation de dépenses pour les applications de groupe et les applications spécialisées. Crédit-cadre 2021-2023 ».
- 1 000 000 Évaluation des élèves	La mise en œuvre du projet et le lancement de la nouvelle application spécialisée à l'Office de l'école obligatoire et du conseil (OECO) ont en grande partie été réalisés.
- 1 800 000 Environnement numérique pour les examens	L'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP) n'a pas mis en œuvre le projet, étant donné que chaque école voulait créer son environnement numérique pour les examens en utilisant son budget.
- 1 000 000 Evento	Les coûts d'exploitation principaux de l'application spécialisée Evento sont compris dans le service BE-plateformes d'applications de l'OIO et ne font plus l'objet de la présente autorisation de dépenses pour des raisons d'imputation interne des frais.
- 400 000 Escada	Les coûts d'exploitation principaux de l'application spécialisée Escada sont compris dans le service BE-plateformes

² Ce montant comprend les frais d'exploitation SaaS (software as a service) de 261 610 francs, déjà facturés, et une estimation des frais d'assistance de 144 000 francs, qui n'ont pas encore été facturés au moment de l'établissement du crédit demandé. Le total des coûts d'exploitation 2023 n'est donc pas encore définitif et peut encore changer.

d'applications de l'OIO et ne font plus l'objet de la présente autorisation de dépenses pour des raisons d'imputation interne des frais.

+ 1 968 000 Projets de numérisation OECO	Intégration des frais découlant des projets de numérisation de l'OECO que sont la plateforme électronique, le portail de demande pour les transports scolaires, la plateforme en ligne pour les talents bernois, celle pour les places dans les établissements particuliers de la scolarité obligatoire et ZERO (cf. ch. 4.4)
+ 420 000 Projets de numérisation OC	Intégration des frais découlant du projet de numérisation de l'Office de la culture (OC) qu'est ArtPlus (cf. ch. 4.4)
+ 2 585 000 Projets de numérisation OMP	Intégration des frais découlant des projets de numérisation de l'OMP que sont AWB Digi et la gestion numérique des processus de l'OMP (cf. ch. 4.4)

4.3 Délimitation par rapport aux autres dépenses

Les projets TIC/de numérisation de grande envergure portant sur plusieurs années font en règle générale l'objet d'autorisations de dépenses pluriannuelles distinctes. Ces dépenses ne sont donc pas incluses dans le présent arrêté. Les dépenses suivantes ne sont pas non plus incluses :

- EDUBERN (plateforme informatique pour les écoles mise à disposition et gérée par la Section des services informatiques [SSI] de l'Office des services centralisés [OSC] de l'INC) n'est pas soumise à la stratégie TIC du canton. En vertu de l'article 51, alinéa 1 de la loi sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (LFOP) et de l'article 64, alinéa 1 de la loi sur les écoles moyennes (LEM), le Conseil-exécutif est l'organe compétent pour autoriser les dépenses nécessaires au financement d'EDUBERN (pour autant qu'il n'ait pas délégué cette compétence). Ces dernières ne font donc pas l'objet du présent crédit-cadre. Les coûts occasionnés par l'application spécialisée EDUBERN, qui sont prévus à hauteur de 776 500 francs pour 2024, de 790 400 francs pour 2025 et de 810 700 francs pour 2026³, feront l'objet d'une demande d'autorisation de dépenses déposée séparément auprès de l'organe compétent en matière financière.
- Les TIC des écoles du degré secondaire II ne relèvent pas de la stratégie TIC du canton. Les dépenses liées aux services TIC de base de ces écoles sont réglementées par l'OMP au moyen d'une convention de prestations et d'une enveloppe budgétaire. Les coûts liés aux TIC des écoles du degré secondaire II qui n'utilisent pas EDUBERN et gèrent donc elles-mêmes leurs TIC ainsi que les coûts d'exploitation, de maintenance et de développement des applications de branche/applications spécialisées mises en place dans les écoles ne font pas l'objet du présent crédit-cadre.

4.4 Utilité et rentabilité

L'utilité et la rentabilité des principaux sous-projets sont décrits dans le tableau ci-après.

³ Selon le rapport relatif au crédit-cadre pour les applications spécialisées de l'INC (863/2020) pour les années 2021 à 2023, les coûts de l'application spécialisée EDUBERN s'élevaient à 469 100 francs en 2021 et à 449 100 francs en 2022 ainsi qu'en 2023. L'augmentation des plafonds pour les années 2024 à 2026 est à mettre avant tout sur le compte de la hausse des coûts et des émoluments de licence ainsi que sur celui de la hausse de la contribution de base due à l'augmentation des effectifs.

Ces projets visent la mise en œuvre des directives stratégiques en matière de TIC et d'administration numérique :

- Programme gouvernemental de législature, Stratégie pour une administration numérique et Stratégie TIC (dans leur version en vigueur)
- Loi du 7 mars 2022 sur l'administration numérique (LAN ; RSB 109.1)
- Ordonnance du 11 janvier 2023 sur l'administration numérique (OAN ; RSB 109.111)

Projet	Période	Coût et utilité
Plateforme électronique : extension de la plateforme qui est utilisée pour la gestion du budget et du décompte des établissements particuliers de l'école obligatoire, qui simplifie l'établissement du décompte avec les institutions et améliore le controlling pour les écoles subventionnées. Cette extension devrait permettre de créer les interfaces communes avec SAP afin que les versements aux institutions soient simplifiés et que l'on évite de devoir chercher des ressources supplémentaires. En outre, les connaissances acquises ces deux dernières années devraient permettre de poursuivre le développement de la plateforme.	2024-2026	– Total des dépenses planifiées pour le projet : CHF 360 000 (cf. annexe ch. 13.5) – Les coûts pour la plateforme électronique sont déjà pris en compte dans l'ACE 863/2020 « Direction de l'instruction publique et de la culture : autorisation de dépenses pour les applications de groupe et les applications spécialisées. Crédit-cadre 2021-2023 ». Les coûts supplémentaires indiqués dans le crédit demandé sont dus, d'une part, aux retards pris dans le projet et, d'autre part, aux modifications nécessaires à apporter au projet (ajustements, élargissement), qui n'étaient pas encore connues au moment de l'élaboration de l'ACE 863/2020. – Dans le domaine mentionné, près de 3500 élèves ont été placés dans environ 70 institutions. Le nombre d'élèves placés devrait continuer à augmenter. La budgétisation, le décompte et le pilotage des établissements particuliers devraient être allégés. – L'outil devrait permettre d'accélérer le processus de décompte, de faciliter le pilotage et d'économiser les ressources. – La charge de travail des institutions est ainsi allégée et la collaboration avec celles-ci améliorée. – Les collaborateurs-trices de l'OECO voient leur charge de travail diminuer et peuvent ainsi à nouveau se concentrer sur leurs tâches principales. – La collaboration avec les services internes du canton s'est vu également simplifier. – En cas de renonciation, il faudrait compter sur une utilisation plus importante des ressources. – Il a été examiné si les services informatiques de base et les formulaires en ligne pouvaient être utilisés. En outre, il faut toujours dans la mesure du possible viser des solutions qui fonctionnent entre les Directions afin d'exploiter les synergies et de faire des économies.
Portail de demandes pour les transports scolaires : numérisation	2024 – 2026	– Total des dépenses planifiées pour le projet : CHF 200 000 (cf. annexe ch. Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.).

Projet	Période	Coût et utilité
tion des demandes de contributions cantonales pour des transports scolaires.		– L'outil devrait permettre de traiter plus rapidement et efficacement les demandes. – Il est prévu que les écoles puissent déposer leurs demandes de manière uniforme en ligne et ne doivent plus les imprimer, signer et scanner. – Il est possible d'éviter une augmentation des ressources du côté des écoles, mais aussi du côté des personnes chargées de traiter les demandes (flux de travail automatisé, projections). – L'outil permet d'éliminer les changements de supports et de réduire les sources d'erreur. – En cas de renonciation au projet, les améliorations susmentionnées ne pourront pas être mises en œuvre et l'objectif visé par la LAN ne pourra pas être atteint. – Il a été examiné si les services informatiques de base et les formulaires en ligne pouvaient être utilisés. En outre, il faut toujours dans la mesure du possible viser des solutions qui fonctionnent entre les Directions afin d'exploiter les synergies et de faire des économies.
kiBon : extension de la plateforme en ligne existante dédiée à l'administration des aides financières de la Confédération pour l'accueil extrafamilial en vertu de la décision du 1^{er} mars 2023 du Conseil national. Le canton sera compétent pour verser ces aides aux parents dont les enfants sont confiés à une structure d'accueil extrafamilial. Le Conseil des États prendra la décision concernant l'introduction des aides financières et la mise en œuvre exacte en automne 2023. C'est pourquoi les coûts, qui seront partagés entre la DSSI et l'INC, ne peuvent être estimés que grossièrement. Remarque : dans le cas de l'extension de kiBon au titre des aides financières de la Confédération, il ne s'agit pas d'une nouvelle solution TIC. C'est pourquoi, en accord avec la division Gestion numérique de la DSSI, il ne semble pas indiqué de faire une demande d'autorisation de dépenses séparée,	2024 – 2026	– Total des dépenses planifiées pour le projet : CHF 1,8 mio, y c. l'assistance et la formation, dont la part de l'INC qui s'élève à CHF 1 mio (cf. ch. 13.7 et 13.31) – Ce montant de CHF 1,8 mio est une estimation et se fonde sur le nombre de versements qu'il est prévu de faire et sur les expériences des trois dernières années. – Comme mentionné dans le projet, il n'est pas encore avéré que ces coûts seront effectivement encourus. Toutefois, étant donné que la mise en œuvre doit déjà avoir lieu l'année suivant la décision positive du Conseil des États en automne 2023, les coûts doivent être autorisés par le biais du crédit demandé. Il n'y aura pas suffisamment de temps pour soumettre une autorisation de dépenses au CE/GC seulement après que le Conseil des États aura rendu une décision positive. – Le développement de la plateforme kiBon est nécessaire pour pouvoir verser les contributions de la Confédération aux parents des quelque 20 000 enfants fréquentant l'école à journée continue. – Sans solution numérique, le processus peut difficilement être géré, étant donné qu'il faudra verser des contributions à plusieurs dizaines de milliers d'ayants droit.

Projet	Période	Coût et utilité
même si les coûts de la DSSI et de l'INC s'impliquent réciproquement.		Il faut en outre garantir un traitement équitable et rapide des contributions. – Il est prévu d'utiliser l'infrastructure informatique existante, qui est déjà utilisée pour le versement des bons de garde et le calcul des subventions dans le domaine de l'école à journée continue. En outre, de nombreuses familles sont déjà inscrites sur kiBon. Ainsi, continuer d'utiliser kiBon allègerait non seulement la charge de travail des collaborateurs·trices de l'administration, mais faciliterait aussi les choses pour les parents qui pourront continuer à utiliser cette plateforme qu'ils connaissent déjà. – Les gains d'efficience grâce à kiBon auront un impact direct sur les communes. En effet, celles-ci sont responsables du traitement des inscriptions à l'école à journée continue, du calcul des tarifs et de la gestion des paiements des parents. Avec kiBon, le canton met à disposition des communes un outil qui numérise et standardise les processus et qui garantit un calcul correct des tarifs. De plus, grâce à l'interface entre kiBon et le système fiscal NESKO, les parents peuvent facilement déclarer les données sur leur situation financière, ce qui évite aux communes le fastidieux contrôle de chaque justificatif. Le canton a tout intérêt à ce que les communes calculent correctement les émoluments pour les écoles à journée continue, car les frais payés par les parents sont déduits des contributions que verse le canton. Avec kiBon, les communes disposent d'un outil leur permettant de remplir leurs tâches avec un haut degré de qualité. Elles ne doivent cependant pas participer aux coûts de kiBon.
Plateforme en ligne pour les talents bernois : création d'un outil pour l'inscription et la gestion des élèves talentueuses et talentueux du canton de Berne. Cet outil devrait permettre d'inscrire et de gérer les élèves ayant un talent dans les domaines du sport et de la musique/art au niveau de toutes les écoles et de tous les degrés scolaires. Les élèves s'enregistrent et déposent leurs demandes de dispense ou d'intégration à un programme d'encouragement des talents.	2024 – encore indéterminé	– Total des dépenses planifiées pour le projet : CHF 300 000 (cf. annexe ch. 13.8). Les coûts de développement s'élèvent à CHF 200 000 et sont soit concentrés sur l'année 2024, soit répartis de la manière suivante : CHF 160 000 en 2024 et CHF 20 000 en 2025 puis en 2026. – Les coûts de la plateforme pour les talents bernois sont déjà pris en compte dans l'ACE 863/2020 « Direction de l'instruction publique et de la culture : autorisation de dépenses pour les applications de groupe et les applications spécialisées. Crédit-cadre 2021-2023 ». Les coûts supplémentaires indiqués dans le crédit demandé sont dus

Projet	Période	Coût et utilité
L'outil permet de clarifier et de déterminer le statut du talent et les besoins en matière d'encouragement, en impliquant la ou le partenaire d'encouragement et le Centre de compétences pour le sport, et, le cas échéant, d'attribuer le « statut de talent bernois » à l'élève. Sur cette base et selon les places disponibles, le responsable régional de la ou du partenaire d'encouragement propose dans l'outil un programme d'encouragement adéquat, proposition confirmée ou corrigée ensuite par l'OECO. C'est aussi grâce à l'outil que les décisions en lien avec les admissions dans les programmes d'encouragement sont ensuite établies et notifiées aux élèves.		aux retards pris dans le projet en raison des difficultés financières rencontrées par le développeur. – L'inscription des talents bernois devrait être numérisée afin de respecter les directives de la LAN, de faciliter les processus existants et de réduire les interfaces et les changements de supports. – Il a été examiné si les services informatiques de base et les formulaires en ligne pouvaient être utilisés. En outre, il faut toujours dans la mesure du possible viser des solutions qui fonctionnent entre les Directions afin d'exploiter les synergies et de faire des économies.
Plateforme électronique pour la gestion des places dans les établissements particuliers : acquisition d'un outil pour piloter et recenser le nombre de places avec ou sans hébergement dans les établissements particuliers de la scolarité obligatoire. Cet outil permet de saisir et de présenter, de manière claire et actualisée, à toutes les parties prenantes dans l'ensemble du canton, toutes les places avec ou sans hébergement disponibles, ouvertes et occupées dans le cadre de l'offre spécialisée de l'école obligatoire mise en œuvre de manière séparée (OsEO séparée). Les données nécessaires pour planifier l'évaluation des élèves, l'attribution des places et l'offre sont à la disposition des services psychologiques pour enfants et adolescents (SPE), des inspections scolaires (IS) et de la Section de l'offre spécialisée de l'école obligatoire.	2024 – 2026	– Total des dépenses planifiées pour le projet : CHF 428 000 (cf. annexe ch. 13.9). – Dans le domaine mentionné, il existe près de 3500 places avec ou sans hébergement. Dans le cadre de REVOS 2020, le canton assume la responsabilité de fournir les places avec ou sans hébergement nécessaires. – L'outil permet d'uniformiser et d'améliorer les données et la vue d'ensemble sur la disponibilité des places avec ou sans hébergement. Les services chargés de l'évaluation des élèves et de l'attribution des places devraient éviter ainsi de devoir augmenter leurs ressources. – La collaboration avec les institutions pour gérer les places avec ou sans hébergement est facilitée. – Les collaborateurs·trices de l'OECO voient leur charge de travail diminuer. – La collaboration avec les services cantonaux internes est facilitée et il est possible d'éviter d'augmenter les ressources. – En cas de renonciation : – Il faudra compter sur une augmentation des ressources. – Les places avec ou sans hébergement devront être gérées séparément par institution, et les données être continuellement mises à jour via des échanges de courriels.

Projet	Période	Coût et utilité
		– Il a été examiné si les services informatiques de base et les formulaires en ligne pouvaient être utilisés. En outre, il faut toujours dans la mesure du possible viser des solutions qui fonctionnent entre les Directions afin d'exploiter les synergies et de faire des économies.
ZERO : acquisition d'un outil pour les décomptes des mesures de pédagogie spécialisée ordinaires et renforcées (IHSL, IHSP ⁴ , soutien pédagogique spécialisé, maintien des mesures et solutions provisoires) dans le domaine de l'offre spécialisée de l'école obligatoire (OsEO) et des mesures relevant de l'offre ordinaire, des dispositifs individuels dans les établissements particuliers et des frais de transport relevant des mesures de pédagogie spécialisée renforcées intégrées à l'école obligatoire et dans le domaine des élèves placé·e·s dans des institutions extracantonales. Les parents, les institutions et les logopédistes peuvent soumettre en ligne les décomptes et demandes de remboursement.	2024-2026	– Total des dépenses planifiées pour le projet : CHF 680 000 (cf. annexe ch. 13.10). – Dans le domaine mentionné, il faut traiter et contrôler tous les ans des décomptes. En 2022, les tâches de la DSSI dans le domaine de l'OsEO ont été reprises par l'INC et ont conduit à une importante charge de travail. – Ces dernières années, les tâches dans ce domaine n'ont pas fait qu'augmenter en termes de volume, mais aussi en termes de complexité des cas. – Grâce à l'outil, les décomptes peuvent être traités plus rapidement et efficacement. – Les personnes concernées et les services du canton peuvent soumettre les décomptes par voie électronique, ce qui évite les délais supplémentaires engendrés par les envois postaux. Ainsi, le personnel voit sa charge de travail diminuer et il n'est plus nécessaire de scanner les décomptes et de les traiter manuellement en vue des versements. L'outil permet en outre de préserver les ressources et de ne plus devoir utiliser des montagnes de papier. Enfin, il permet d'éliminer les changements de supports et de réduire les sources d'erreur. – Cela permettrait de simplifier le traitement par l'OECO. En outre, l'outil permettrait de soutenir la collaboration entre les différentes parties prenantes que sont les SPE, les IS, la DSSI et l'OECO. Ainsi, le personnel verrait sa charge de travail diminuer et les ressources seraient préservées. – En cas de renonciation, il faudra compter sur une utilisation plus importante des ressources, étant donné que le nombre d'élèves dans ce domaine continue clairement d'augmenter. – Il a été examiné si les services informatiques de base et les formulaires en ligne pouvaient être utilisés. En outre, il faut toujours dans la mesure du possible viser des solutions qui fonctionnent entre les Directions afin d'exploiter les synergies et de faire des économies.

⁴ Interventions hautement spécialisées de logopédie (IHSL), interventions hautement spécialisées de psychomotricité (IHSP)

Projet	Période	Coût et utilité
ArtPlus : remplacement des diverses applications spécialisées Dynasphere utilisées au sein du Service des monuments historiques par ArtPlus (= gestion des collections à l'aide d'outils en ligne)	2023-2026	– Total des dépenses planifiées pour le projet : CHF 560 000, dont CHF 420 000 font l'objet de la présente autorisation de dépenses (cf. annexe ch. 13.13). – Les coûts de CHF 140 000 encourus en 2023 sont pris en compte dans l'ACE 863/2020 « Direction de l'instruction publique et de la culture : autorisation de dépenses pour les applications de groupe et les applications spécialisées. Crédit-cadre 2021-2023 ». – La LAN prescrit la numérisation des processus dans l'administration. Afin de mettre en œuvre la loi, les changements principaux sont les suivants : le dépôt des demandes de contribution est numérisé via une application spécialisée et les processus d'entrée en vigueur du recensement architectural ont lieu par le biais d'échanges par voie électronique avec les parties prenantes (p. ex. les communes) lors de la mise à l'enquête publique. – Les applications de groupe ont été prises en compte dans l'évaluation. Il n'existe actuellement pas de solution informatique pour établir l'inventaire du recensement architectural, pour gérer les affaires en les liant avec les processus du Service des monuments historiques (affaires de subvention) et notamment pour gérer les images. – L'application spécialisée ArtPlus, qui a été choisie, est déjà utilisée par des services dédiés aux monuments historiques d'autres cantons (exploitation des synergies avec les autres cantons en développement). – La solution eMuseumPlus (publication du recensement architectural, remplacement du Recensement architectural en ligne) fait partie de l'application ArtPlus et est déjà utilisée de manière similaire par la Section Encouragement des activités culturelles pour la Collection d'art du canton de Berne (exploitation des synergies au sein de l'OC). – Le remplacement du Recensement architectural en ligne permet au Service des monuments historiques de n'utiliser qu'une seule application spécialisée. – L'utilisation optimale des applications spécialisées eBau et ePlan et l'exploitation des synergies avec le géoportail font partie du projet.
AWB Digi : la Section de la formation continue et de la formation professionnelle supérieure (SFC)	2023-2026	– Total des dépenses planifiées pour le projet pour les années 2024 à 2026 : CHF 725 000 (cf. annexe ch. 13.23).

Projet	Période	Coût et utilité
subventionne les offres de formation de divers prestataires. L'application spécialisée à cet effet, ADEB, doit être remplacée. En outre, le processus présente un potentiel important pour être entièrement numérisé. Ainsi, l'ensemble du processus de pilotage et de controlling devrait être proposé sans changement de supports.		– Le projet est développé selon la méthode Hermes ; les coûts externes comprennent l'acquisition d'une suite d'outils appropriée, son adaptation aux besoins concrets et aux flux de travail, ainsi que la documentation et la formation des futur·e·s utilisateurs·trices. – Ce projet a pour objectif d'optimiser les processus opérationnels et de pilotage, y c. l'implication des utilisateurs·trices. Le canton et les partenaires de la formation gagnent une plus-value et sont déchargés grâce aux facteurs suivants : – des processus simples, moins de travail administratif ; – processus de travail entièrement numériques, intégration interactive des partenaires de la formation ; – libération des ressources pour des tâches orientées vers l'avenir ; – accent sur la création de valeur ajoutée, le développement et l'innovation ; et – interfaces numériques avec les systèmes périphériques. – L'objectif est de simplifier la collaboration avec les partenaires de la formation et de la rendre plus transparente, tant pour ces derniers que pour la SFC. La réalisation réussie de ce projet permet d'éliminer les changements de supports, d'améliorer la qualité des données et de réduire la charge de travail administratif au sein de la SFC à hauteur d'un poste à temps plein.
Conception de processus numériques OMP : aux fins du respect des directives de la LAN, les processus impliquant les différents groupes d'intérêts doivent être numérisés et proposés sans changement de supports. Il s'agit là entre autres de la saisie et du paiement des frais d'expertise, de la coopération entre les lieux de formation, de l'harmonisation des échanges de données entre cantons (mandat de projet CSFP), des demandes de compensation des désavantages, etc. Actuellement, les potentiels sont analysés, les projets possibles définis et priorisés de sorte que les	2024-2026	– Total des dépenses planifiées pour le projet : CHF 1,86 mio (cf. annexe ch. 13.24). – La charge de travail devrait notamment diminuer pour les utilisateurs·trices (entreprises formatrices, apprenti·e·s, corps enseignant et collaborateurs·trices spécialisé·e·s de l'OMP). En parallèle, l'élimination des changements de supports devrait permettre d'améliorer la qualité des données et de réduire les délais de traitement. – OMP : en vue du projet de l'administration numérique, les processus basés sur l'utilisation de papier doivent être transformés en processus numériques. – Engagement des expert·e·s : concrètement, des travaux préparatoires sont en cours pour standardiser la planification des interventions et le remboursement des frais des expert·e·s engagé·e·s pour les examens d'admission et finaux des maturités gymnasiale, professionnelle et spécialisée. Il est

Projet	Période	Coût et utilité
processus numérisés soient utilisés, dans la mesure du possible, à partir de mars 2027.		prévu de remplacer les listes et formulaires utilisés aujourd'hui par un flux de travail numérique. Ce changement permettrait de simplifier la gestion des données, d'éliminer les changements de supports non nécessaires et de réduire drastiquement les temps de traitement. Grâce à cette mesure, il est possible d'assurer l'engagement des expert·e·s et d'économiser les ressources internes pour le traitement et l'approbation des demandes (engagements et remboursement des frais). – Compensation des désavantages : en vue d'une standardisation des demandes pour la compensation des désavantages dans cinq lieux de formation, il faut réunir les différents formulaires et processus indépendants les uns des autres à l'heure actuelle. En tenant compte des exigences accrues en matière de protection des données (certificats médicaux) et des diverses personnes impliquées (professionnel·le·s dans les écoles du sec. II, collab. de l'OMP, etc.), le processus doit pouvoir se développer de manière plus simple et transparente. Entre autres, les personnes concernées doivent pouvoir soumettre leurs demandes à différents lieux de formation en ne saisissant qu'une seule fois leurs données personnelles (principe <i>once only</i>). Les responsables des lieux de formation doivent pouvoir coordonner l'octroi des mesures sans devoir demander des précisions par courriel ou téléphone.

Remarques complémentaires sur les sous-projets susmentionnés :

- Les sous-projets sont consignés dans le portfolio de projets disponible sur la plateforme de projets du canton.
- Les coûts d'exploitation centraux pour les sous-projets sont, si nécessaire, portés au budget de l'OIO. Dans le cas de certains sous-projets, c'est n'est qu'au moment du projet même que l'on saura si des coûts d'exploitation seront générés et, le cas échéant, à quelle hauteur ils s'élèveront. Si d'autres coûts d'exploitation centraux devaient apparaître, ils seront dûment signalés lors des prochains rapprochements des comptes intragroupe.

5. Conséquences en cas de rejet

Si certaines des présentes dépenses ne sont pas autorisées, les prestations prévues ne pourront pas être fournies ou seulement en partie. De ce fait, les tâches de l'administration qui s'appuient sur ces prestations ne pourront pas être accomplies elles non plus, ou seulement de manière limitée. Nous renvoyons en outre aux explications figurant en annexe concernant chacune des dépenses.

6. Sûreté de l'information et protection des données

Les documents qu'exige la législation cantonale sur la sécurité de l'information et la protection des données (SIPD) concernant le respect des normes de SIPD lors de l'utilisation des différentes solutions TIC/de numérisation sont examinés par la personne responsable de la sécurité informatique (RSI BE) de l'unité administrative ou du projet avant la mise en service. Ils sont aussi examinés, le cas échéant, dans le cadre du contrôle préalable du Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données du canton de Berne qui est prévu à l'article 17a de la loi sur la protection des données⁵.

7. Droit régissant les marchés publics

Conformément aux dispositions du droit des marchés publics, les mandats sont attribués à des tiers dans le cadre d'une procédure de gré à gré, d'une procédure sur invitation, d'une procédure ouverte ou d'une procédure sélective, selon les montants en jeu. Ceux qui représentent un montant supérieur à 250 000 francs donnent lieu à un appel d'offres public sur le site www.simap.ch. Il arrive toutefois qu'un appel d'offres ne soit pas possible parce qu'un seul soumissionnaire entre en considération, par exemple lors d'affaires découlant de mandats antérieurs, en raison d'interdépendances reconnues ou de normes de sécurité. Dans ces cas-là, la renonciation à l'appel d'offres est publiée sur www.simap.ch, comme le prévoit la loi. Les entreprises concurrentes peuvent ainsi déposer un recours contre la décision si elles estiment qu'elle est contraire au droit.

8. Répercussions financières, répercussions sur l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux

8.1 Investissements préservant la valeur ou générant une plus-value

Il n'y a pas d'investissements préservant la valeur ou générant une plus-value.

8.2 Amortissements

Le présent crédit ne génère pas de dépenses d'amortissement.

8.3 Coûts induits

Les nouvelles dépenses pour des projets et pour le développement de solutions TIC/de numérisation (acquisitions comprises) faisant l'objet de la présente autorisation peuvent entraîner des coûts induits, en particulier pour l'exploitation, la maintenance et les licences. Il est encore impossible de chiffrer les coûts induits de manière détaillée, car ils résultent en règle générale des projets dont l'exécution est autorisée par le présent arrêté. Leur ordre de grandeur devrait correspondre à celui des dépenses pour l'exploitation, la maintenance et les licences des solutions TIC/de numérisation actuellement en place.

Au surplus, le présent arrêté n'a pas de répercussions particulières sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux.

⁵ Loi du 19 février 1986 sur la protection des données (LCPD ; RSB 152.04)

9. Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Le présent crédit est conforme à la stratégie TIC du Conseil-exécutif pour 2021 à 2025 ainsi qu'à la Stratégie pour une administration numérique du canton de Berne.

10. Répercussions sur les communes

Le présent crédit n'a pas de répercussion directe sur les communes.

11. Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Le présent crédit n'a pas de répercussion directe sur l'économie, l'environnement et la société.

12. Proposition

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le présent crédit-cadre.

13. Annexe

La présente annexe montre la répartition prévue du montant du crédit entre les unités administratives, les projets et les prestations TIC/de numérisation. Ces chiffres se fondent sur le budget et le plan intégré mission-financement élaboré au printemps de l'année précédente (variante de planification n° 2). Le montant effectif ou le moment auquel les différentes dépenses seront engagées pourra s'en écarter, par exemple suite à des changements dans la planification du projet, à des évolutions des conditions techniques ou au résultat d'appels d'offres publics.

13.1 Secrétariat général

en CHF			2024			2025			2026			
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI		
Objet ⁶	Bref descriptif	Type de coûts		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value	
DAMC INC	Data Warehouse de l'INC qui sert à la prépa- ration, à l'exploitation et à la conservation des données de la statis- tique des élèves (SG/statistique de la for- mation) et des données de l'OMP et de l'OSC	Exploitation au sens large ⁷ (périodique)										
		Développement, con- seils ⁸ (unique)	40 000			40 000			40 000			
Total des dépenses uniques par an			40 000			40 000			40 000			
Total des dépenses périodiques par an												

⁶ Application, produit/service ou projet/travaux

⁷ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance et l'assistance (fournisseurs externes)

⁸ Coûts de projets inclus

Total par an	40 000	40 000	40 000
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			120 000

Remarques : Les coûts d'exploitation (licences, maintenance et développements opérationnels) sont imputés au budget de l'Office des services centralisés (OSC) (cf. ch. 13.37) et les coûts de développement, à celui du Secrétariat général. Le montant total des coûts de l'application spécialisée s'élève à 78 400 francs par an (montant du crédit : 235 200 francs). Les coûts d'exploitation du service BE-plateformes d'applications de l'OIO ne sont pas indiqués, étant donné qu'ils ne font pas l'objet de la présente autorisation de dépenses en raison de l'imputation interne des coûts (cf. remarque sur le ch. 13.38). Les frais d'exploitation (frais de licence et de maintenance, développements opérationnels) sont portés au budget de l'Office des services centralisés (cf. ch. **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.**), les frais de développement au budget du Secrétariat général. Au total, les coûts liés à cette application s'élèvent à 78 400 francs par an (crédit demandé : CHF 235 200). Ne sont pas pris en compte les frais d'exploitation relatifs à la prestation

13.2 Total Secrétariat général

Groupe de produits « Soutien aux fonction de direction et prestations juridiques » (n°4480100001)			
en CHF	2024	2025	2026
Total des dépenses uniques par an	40 000	40 000	40 000
<i>dont CI</i>			
Total des dépenses périodiques par an			
<i>dont CI</i>			
Total par an	40 000	40 000	40 000
<i>dont CI</i>			
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			120 000
Remarques :			

13.3 Office de l'école obligatoire et du conseil

en CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁹	Bref descriptif	Type de coûts		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value
Évaluation des élèves	Application Internet pour la saisie, la gestion, l'ar- chivage et l'impression des rapports d'évalua- tion ainsi que des rap- ports et des fiches de passage pour tous les élèves du canton de Berne fréquentant un établissement public de la scolarité obligatoire	Exploitation au sens large ¹⁰ (périodique)	110 000			110 000			110 000		
		Développement, con- seils ¹¹ (unique)	100 000			100 000					
Total des dépenses uniques par an					100 000		100 000				
Total des dépenses périodiques par an					110 000		110 000		110 000		
Total par an					210 000		210 000		110 000		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)											530 000

Remarques : Les ressources financières ne sont pas prises en compte dans la planification, mais devraient pouvoir être compensées dans le solde du groupe de produits de l'OECO. / Les coûts pour l'évaluation des élèves sont déjà pris en compte dans l'ACE 863/2020 « Direction de l'instruction publique et de la culture : autorisation de dépenses pour les applications de groupe et les applications spécialisées. Crédit-cadre 2021-2023 ». Les coûts supplémentaires dans le crédit demandé sont dus, d'une part, aux retards pris dans le projet en raison de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et des absences pour cause de maladie (au sein de l'équipe de développement du

⁹ Application, produit/service ou projet/travaux

¹⁰ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance et l'assistance (fournisseurs externes)

¹¹ Coûts de projets inclus

prestataire tiers) et, d'autre part, aux modifications nécessaires à apporter au projet (ajustements, élargissement), qui n'étaient pas encore connues au moment de l'élaboration de l'ACE 863/2020.

13.4 Office de l'école obligatoire et du conseil

en CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ¹²	Bref descriptif	Type de coûts		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value
Rapports des communes	Application spécialisée pour l'évaluation de la qualité de la surveil- lance scolaire par les communes	Exploitation au sens large ¹³ (périodique)									
		Développement, con- seils ¹⁴ (unique)			15 000			185 000			
Total des dépenses uniques par an								15 000	185 000		
Total des dépenses périodiques par an											
Total par an								15 000	185 000		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)											200 000

Remarques : L'exploitation de l'application spécialisée pour la procédure de rapport des communes a été transférée à Bedag et donc dans le service BE-plateformes d'applications de l'Office d'informatique et d'organisation (OIO). En raison de l'imputation interne des coûts, les coûts d'exploitation ne font plus l'objet de la présente autorisation de dépenses, contrairement à ce qui est indiqué dans l'ACE 863/2020 « Direction de l'instruction publique et de la culture : autorisation de dépenses pour les applications de groupe et les applications spécialisées. Crédit-cadre 2021-2023 ».

¹² Application, produit/service ou projet/travaux
¹³ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance et l'assistance (fournisseurs externes)
¹⁴ Coûts de projets inclus

13.5 Office de l'école obligatoire et du conseil

en CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ¹⁵	Bref descriptif	Type de coûts		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value
Plateforme électronique	Via la plateforme élec- tronique, l'OEEO vise à établir les relations con- tractuelles avec les insti- tutions relevant de l'en- seignement spécialisé sur de nouvelles bases et à faciliter leur gestion pour toutes les parties concernées. Il s'agit là d'une plateforme de col- laboration.	Exploitation au sens large ¹⁶ (périodique)	20 000			20 000			20 000		
		Développement, con- seils ¹⁷ (unique)	150 000			100 000			50 000		
Total des dépenses uniques par an				150 000		100 000		50 000			
Total des dépenses périodiques par an				20 000		20 000		20 000			
Total par an				170 000		120 000		70 000			
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)											360 000

Remarques : Les ressources financières ne sont pas prises en compte dans la planification, mais devraient pouvoir être compensées dans le solde de groupes de produits de l'OEEO. / cf. ch. 4.4 / Les coûts pour la plateforme électronique sont déjà pris en compte dans l'ACE 863/2020 « Direction de l'instruction publique et de la culture : autorisation de dépenses pour les applications de groupe et les applications spécialisées. Crédit-cadre 2021-2023 ». Les coûts supplémentaires dans le crédit demandé

¹⁵ Application, produit/service ou projet/travaux

¹⁶ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance et l'assistance (fournisseurs externes)

¹⁷ Coûts de projets inclus

sont dus, d'une part, aux retards pris dans le projet et, d'autre part, aux modifications nécessaires à apporter au projet (ajustements, élargissement), qui n'étaient pas encore connues au moment de l'élaboration de l'ACE 863/2020.

13.6 Office de l'école obligatoire et du conseil

en CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ¹⁸	Bref descriptif	Type de coûts		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value
Portail de de- mandes pour les transports scolaires	Numérisation des de- mandes de contributions cantonales pour les transports scolaires	Exploitation au sens large ¹⁹ (périodique)				35 000			15 000		
		Développement, con- seils ²⁰ (unique)	150 000								
Total des dépenses uniques par an					150 000						
Total des dépenses périodiques par an					35 00015 000						
Total par an					150 00035 00015 000						
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)											200 000
Remarques : Les ressources financières ne sont pas prises en compte dans la planification, mais devraient pouvoir être compensées dans le solde du groupes de pro- duits de l’OECD. / cf. ch. 4.4											

¹⁸ Application, produit/service ou projet/travaux
¹⁹ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance et l'assistance (fournisseurs externes)
²⁰ Coûts de projets inclus

13.7 Office de l'école obligatoire et du conseil

en CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ²¹	Bref descriptif	Type de coûts		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value
kiBon	Plateforme système pour la gestion des bons de garde et des inscrip- tions aux modules d'école à journée conti- nue	Exploitation au sens large ²² (périodique)									
		Développement, con- seils ²³ (unique)	460 000			510 000			110 000		
Total des dépenses uniques par an					460 000		510 000		110 000		
Total des dépenses périodiques par an											
Total par an					460 000		510 000		110 000		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)											1 080 000

Remarques :

Plateforme en ligne sur laquelle communes et institutions gèrent les demandes des parents pour les bons de garde et les inscriptions à l'école à journée continue. Sert également d'interface entre l'INC et les communes pour les processus de financement dans le domaine des offres d'accueil. L'exploitation et le financement sont gérés en commun par l'INC et la DSSI.

Les coûts d'exploitation (part INC) sont comptabilisés au sein de l'Office des services centralisés (cf. ch. 13.31), les coûts de développement (part INC), au sein de l'Office de l'école obligatoire et du conseil. Les coûts totaux de l'application spécialisée (part INC) s'élèvent à 970 000 francs en 2024, 1 180 000 francs en 2025 et 780 000 francs en 2026 (montant du crédit : CHF 2 930 00).

Ces coûts comprennent les coûts découlant de la décision du Conseil national datant du 1^{er} mars 2023, selon laquelle la Confédération participe aux frais des parents pour la garde de leurs enfants et les cantons sont responsables de la mise en œuvre (versement des contributions aux parents). L'application de cette mesure est prévue à partir de 2024 et a pour conséquence des coûts d'adaptation à hauteur de 1,8 million de francs pour les années 2024 à 2028. La part de l'INC pour les années 2024 à

²¹ Application, produit/service ou projet/travaux
²² Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance et l'assistance (fournisseurs externes)
²³ Coûts de projets inclus

2026 s'élève à 1 million de francs (cf. ch. 4.4). Les ressources financières pour la mise en œuvre de la participation fédérale ne sont pas prises en compte dans la planification, mais devraient pouvoir être compensées dans le solde du groupe de produits de l'OECO.

13.8 Office de l'école obligatoire et du conseil

en CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ²⁴	Bref descriptif	Type de coûts		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value
Plateforme en ligne pour les talents bernois	Outil pour l'inscription et la gestion des élèves bernois présentant un talent dans les domaines du sport et de la musique	Exploitation au sens large ²⁵ (périodique)				50 000			50 000		
		Développement, conseils ²⁶ (unique)	200 000								
Total des dépenses uniques par an					200 000						
Total des dépenses périodiques par an					50 000						
Total par an					50 000						
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)											300 000

Remarques : Les ressources financières ne sont pas prises en compte dans la planification, mais devraient pouvoir être compensées dans le solde du groupe de produits de l'OECO./ cf. ch. 4.4 / Les coûts de la plateforme pour les talents bernois sont déjà pris en compte dans l'ACE 863/2020 « Direction de l'instruction publique et de la culture : autorisation de dépenses pour les applications de groupe et les applications spécialisées. Crédit-cadre 2021-2023 ». Les coûts supplémentaires indiqués dans le crédit demandé sont dus aux retards pris dans le projet en raison de difficultés financières rencontrées par le développeur.

²⁴ Application, produit/service ou projet/travaux
²⁵ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance et l'assistance (fournisseurs externes)
²⁶ Coûts de projets inclus

13.9 Office de l'école obligatoire et du conseil

en CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ²⁷	Bref descriptif	Type de coûts		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value
Plateforme électronique pour la ges- tion des places dans les établisse- ments particu- liers	L'application spécialisée montre en temps réel et par région les places disponibles et les be- soins en places dans les établissements particu- liers de la scolarité obli- gatoire dans le cadre de l'offre spécialisée mise en œuvre de manière séparée, et facilite la collaboration entre l'OECO, les SPE, les IS et les institutions.	Exploitation au sens large ²⁸ (périodique)	10 000			10 000			10 000		
		Développement, con- seils ²⁹ (unique)	183 000			140 000			75 000		
Total des dépenses uniques par an					183 000	140 000			75 000		
Total des dépenses périodiques par an					10 000	10 000			10 000		
Total par an					193 000	150 000			85 000		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)											428 000

²⁷ Application, produit/service ou projet/travaux
²⁸ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance et l'assistance (fournisseurs externes)
²⁹ Coûts de projets inclus

Remarques : Les ressources financières ne sont pas prises en compte dans la planification, mais devraient pouvoir être compensées dans le solde du groupe de produits de l’OEEO. / cf. ch. 4.4

13.10 Office de l’école obligatoire et du conseil

en CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ³⁰	Bref descriptif	Type de coûts		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value
ZERO	Application spécialisée pour le traitement des demandes et des dé-comptes dans le do- maine des mesures de pédagogie spécialisée	Exploitation au sens large ³¹ (périodique)	30 000			50 000			50 000		
		Développement, con- seils ³² (unique)	250 000			250 000			50 000		
Total des dépenses uniques par an					250 000		250 000		50 000		
Total des dépenses périodiques par an					30 000		50 000		50 000		
Total par an					280 000		300 000		100 000		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)											680 000

Remarques : Les ressources financières ne sont pas prises en compte dans la planification, mais devraient pouvoir être compensées dans le solde du groupe de produits de l’OEEO. / cf. ch. 4.4

³⁰ Application, produit/service ou projet/travaux
³¹ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance et l’assistance (fournisseurs externes)
³² Coûts de projets inclus

13.11 Office de l'école obligatoire et du conseil

en CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ³³	Bref descriptif	Type de coûts		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value
Autres appli- cations spé- cialisées < 50 000	Applications spéciali- sées pour lesquelles les dépenses ne dépassent pas CHF 50 000 (cumu- lés)	Exploitation au sens large ³⁴ (périodique)	25 000			35 000			55 000		
		Développement, con- seils ³⁵ (unique)				70 000			50 000		
Total des dépenses uniques par an								70 000	50 000		
Total des dépenses périodiques par an					25 000		35 000		55 000		
Total par an					25 000		105 000		105 000		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)											235 000
Remarques : Il s'agit du système de demande en ligne pour le remboursement des formations continues, de KIS-Axioma, de l'application pour la gestion des demandes de contributions cantonales pour le travail social en milieu scolaire, de l'application pour la gestion des demandes de contributions cantonales pour les structures d'accueil pendant les vacances scolaires, de l'application pour la gestion des demandes de contributions cantonales pour les écoles de musique, etc.											

³³ Application, produit/service ou projet/travaux
³⁴ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance et l'assistance (fournisseurs externes)
³⁵ Coûts de projets inclus

13.12 Total Office de l'école obligatoire et du conseil

Groupe de produits « École obligatoire et offres périscolaires » (n°4481000001)

en CHF	2024	2025	2026
Total des dépenses uniques par an	1 493 000	1 185 000	520 000
<i>dont CI</i>			
Total des dépenses périodiques par an	195 000	310 000	310 000
<i>dont CI</i>			
Total par an	1 688 000	1 495 000	830 000
<i>dont CI</i>			
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			4 013 000
Remarques : -			

13.13 Office de la culture

en CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ³⁶	Bref descriptif	Type de coûts		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value
ArtPlus	Remplacement des di- verses applications spé- cialisées Dynasphere utilisées au sein du Ser- vice des monuments historiques par ArtPlus (= gestion des collec- tions à l'aide d'outils en ligne). Puis développe- ment selon les exi- gences de l'administra- tion numérique.	Exploitation au sens large ³⁷ (périodique)									
		Développement, con- seils ³⁸ (unique)	140 000			140 000			140 000		
Total des dépenses uniques par an					140 000		140 000		140 000		140 000
Total des dépenses périodiques par an											
Total par an					140 000		140 000		140 000		140 000
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)											420 000
Remarques : cf. ch. 4.4											

³⁶ Application, produit/service ou projet/travaux
³⁷ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance et l'assistance (fournisseurs externes)
³⁸ Coûts de projets inclus

13.14 Office de la culture

en CHF			2024			2025			2026			
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI		
Objet ³⁹	Bref descriptif	Type de coûts		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value	
Absidion (auparavant E-Dossier)	Développement du por- tail de la Section Encou- ragement des activités culturelles pour le dépôt et le traitement en ligne des demandes (mise à jour du système auxi- liaire [fin de vie] et im- plémentation d'une au- thentification à deux fac- teurs)	Exploitation au sens large ⁴⁰ (périodique)										
		Développement, con- seils ⁴¹ (unique)	157 000			161 000			140 000			
Total des dépenses uniques par an			157 000			161 000			140 000			
Total des dépenses périodiques par an												
Total par an			157 000			161 000			140 000			
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			458 000									
Remarques : Les coûts d'exploitation qui ne peuvent pas être couverts par les coûts d'exploitation centraux ou les services de l'OIO sont imputés au budget de l'OSC (cf. ch. 13.27), les coûts d'exploitation, à celui de l'OC. Le montant total des coûts de l'application spécialisée s'élève à 212 000 francs en 2024, à 216 000 francs en 2025 et à 195 000 francs en 2026 (montant du crédit : CHF 623 000). En plus des demandes de changement habituelles, le système auxiliaire d'Absidion doit être renouvelé en 2024. Le contrat conclu en 2019 avec Ascaion, le fournisseur d'Absidion, court sur quatre ans et peut être prolongé de quatre autres années. Ainsi, il faudra examiner												

³⁹ Application, produit/service ou projet/travaux
⁴⁰ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance et l'assistance (fournisseurs externes)
⁴¹ Coûts de projets inclus

ces prochaines années si et dans quelles conditions l'application spécialisée continue d'être utilisée. Cette application et la collaboration avec Ascaion ont largement fait leurs preuves jusqu'à présent.

13.15 Office de la culture

en CHF			2024			2025			2026			
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI		
Objet ⁴²	Bref descriptif	Type de coûts		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value	
Autres appli- cations spé- cialisées < 50 000	Applications spéciali- sées pour lesquelles les dépenses ne dépassent pas CHF 50 000 (cumu- lés)	Exploitation au sens large ⁴³ (périodique)										
		Développement, con- seils ⁴⁴ (unique)	50 000			50 000			50 000			
Total des dépenses uniques par an					50 000		50 000		50 000			
Total des dépenses périodiques par an												
Total par an					50 000		50 000		50 000			
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)											150 000	
Remarques : Il s'agit de la base de données centralisée du Service archéologique, d'eMuseumsPlus pour la Collection d'art du canton, etc.												

⁴² Application, produit/service ou projet/travaux
⁴³ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance et l'assistance (fournisseurs externes)
⁴⁴ Coûts de projets inclus

13.16 Total Office de la culture

Groupe de produits « Culture » (n°4487000001)

en CHF	2024	2025	2026
Total des dépenses uniques par an	347 000	351 000	330 000
<i>dont CI</i>			
Total des dépenses périodiques par an			
<i>dont CI</i>			
Total par an	347 000	351 000	330 000
<i>dont CI</i>			
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			1 028 000
Remarques : -			

13.17 Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle

en CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁴⁵	Bref descriptif	Type de coûts		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value
Evento	Logiciel d'administration des écoles du degré se- condaire II	Exploitation au sens large ⁴⁶ (périodique)	620 000			620 000			620 000		
		Développement, con- seils ⁴⁷ (unique)	280 000			280 000			280 000		
Total des dépenses uniques par an					280 000		280 000		280 000		
Total des dépenses périodiques par an					620 000		620 000		620 000		
Total par an					900 000		900 000		900 000		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)											2 700 000
Remarques : Les coûts d'exploitation indiqués comprennent notamment les obligations découlant du contrat de maintenance conclu avec le fournisseur SwissLearningHub (anciennement Crealogix) et les charges pour les prestations d'assistance qui ne peuvent pas être couvertes par les coûts d'exploitation centraux ou les services de l'OIO. / Développement prévu : migration au sein des trois derniers domaines du ceff, développement fonctionnel d'Evento Web (coopération entre les lieux d'apprentissage), adaptations régulières en raison des changements dans les filières de formation (révision des professions, migration vers le modèle de compétences, etc.).											

⁴⁵ Application, produit/service ou projet/travaux
⁴⁶ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance et l'assistance (fournisseurs externes)
⁴⁷ Coûts de projets inclus

13.18 Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle

en CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁴⁸	Bref descriptif	Type de coûts		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value
Escada	Système de gestion des places et des contrats d'apprentissage	Exploitation au sens large ⁴⁹ (périodique)	220 000			230 000			240 000		
		Développement, con- seils ⁵⁰ (unique)	260 000			260 000			260 000		
Total des dépenses uniques par an					260 000		260 000		260 000		
Total des dépenses périodiques par an					220 000		230 000		240 000		
Total par an					480 000		490 000		500 000		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)											1 470 000

Remarques : Les coûts d'exploitation indiqués comprennent notamment les obligations découlant du contrat de maintenance conclu avec le fournisseur JCS et les charges pour les prestations d'assistance qui ne peuvent pas être couvertes par les coûts d'exploitation centraux ou les services de l'OIO. / Développement prévu : l'échange de données entre cantons selon le projet HAKA de la CSFP, la migration des interfaces vers les normes eCH, la poursuite du développement du portail pour les entreprises formatrices.

⁴⁸ Application, produit/service ou projet/travaux
⁴⁹ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance et l'assistance (fournisseurs externes)
⁵⁰ Coûts de projets inclus

13.19 Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle

en CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁵¹	Bref descriptif	Type de coûts		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value
JAXForms	Formulaire d'inscription électroniques pour les solutions transitoires cantonales, les écoles moyennes et les écoles de maturité profession- nelle	Exploitation au sens large ⁵² (périodique)	40 000			40 000			40 000		
		Développement, con- seils ⁵³ (unique)	70 000			70 000			70 000		
Total des dépenses uniques par an					70 000		70 000		70 000		
Total des dépenses périodiques par an					40 000		40 000		40 000		
Total par an					110 000		110 000		110 000		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)											330 000

Remarques : Exploitation dans le modèle SaaS (logiciel en tant que service). / Développement prévu : le processus d'inscription aux écoles moyennes devra avoir lieu exclusivement sous forme numérique (sans dossier papier) et les interfaces entre les applications spécialisées devront continuer à être optimisées et mises à jour sur le plan technologique. Des adaptations devront être régulièrement apportées au système lorsque les offres de formation subissent des changements.

⁵¹ Application, produit/service ou projet/travaux
⁵² Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance et l'assistance (fournisseurs externes)
⁵³ Coûts de projets inclus

13.20 Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle

en CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁵⁴	Bref descriptif	Type de coûts		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value
Outil de vali- dation	Application AVIB pour communiquer avec les candidates et candidats aux processus de vali- dation en vue de l'ob- tention d'un diplôme professionnel pour adultes et pour approu- ver les examens d'ad- missions à la MP	Exploitation au sens large ⁵⁵ (périodique)	60 000			60 000			60 000		
		Développement, con- seils ⁵⁶ (unique)	30 000			30 000			30 000		
Total des dépenses uniques par an					30 000		30 000			30 000	
Total des dépenses périodiques par an					60 000		60 000			60 000	
Total par an					90 000		90 000			90 000	
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)											270 000

Remarques : Exploitation dans le modèle SaaS (logiciel en tant que service). / Développement prévu : élimination des changements de supports, nouvelles interfaces avec Escada, intégration de filières de formation supplémentaires. Remarque : la fonctionnalité permettant de coordonner les examens d'admission à la MP a été incluse dans l'ACE 863/2020 « Direction de l'instruction publique et de la culture : autorisation de dépenses pour les applications de groupe et les applications spécialisées. Crédit-cadre 2021-2023 » sous le poste « Autres applications < 50 000 ». Cependant, comme les deux applications ont des similitudes importantes, elles sont désormais regroupées ensemble sous le poste concernant l'outil de validation

⁵⁴ Application, produit/service ou projet/travaux

⁵⁵ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance et l'assistance (fournisseurs externes)

⁵⁶ Coûts de projets inclus

13.21 Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle

en CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁵⁷	Bref descriptif	Type de coûts		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value
Plateforme de collaboration et gestion du savoir	Plateforme de collabora- tion et gestion du savoir de l'OMP	Exploitation au sens large ⁵⁸ (périodique)	20 000			20 000			20 000		
		Développement, con- seils ⁵⁹ (unique)	50 000			50 000			50 000		
Total des dépenses uniques par an					50 000			50 000			50 000
Total des dépenses périodiques par an					20 000			20 000			20 000
Total par an					70 000			70 000			70 000
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)											210 000
Remarques : Exploitation sur la plateforme de l'Intendance des impôts, coûts d'exploitation en raison de licences de modules supplémentaires. / Développement prévu : développement des fonctionnalités et du contenu de la plateforme, interface avec GEVER.											

⁵⁷ Application, produit/service ou projet/travaux
⁵⁸ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance et l'assistance (fournisseurs externes)
⁵⁹ Coûts de projets inclus

13.22 Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle

en CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁶⁰	Bref descriptif	Type de coûts		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value
Échange de données entre ERP et Evento	Transfert des données liées aux engagements, comme les leçons et les remplacements, vers SAP-HCM	Exploitation au sens large ⁶¹ (périodique)									
		Développement, conseils ⁶² (unique)	200 000			50 000					
Total des dépenses uniques par an					200 000		50 000				
Total des dépenses périodiques par an											
Total par an					200 000		50 000				
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)											250 000
Remarques : Développement fonctionnel et matériel d’une exportation des données depuis le tableau des leçons dans Evento afin que le relevé des heures d’enseignement puisse être intégré dans SAP-HCM (projet séparé) ; remplacement des fonctionnalités basées sur Visual Basic 6.0 (fin de vie).											
Remarque sur la différence avec le projet ERP étape 2 : l’échange des données entre ERP et Evento permet de couvrir la mise à disposition des données, alors que le projet ERP porte sur l’importation de ces données et leur exploitation fonctionnelle.											

⁶⁰ Application, produit/service ou projet/travaux
⁶¹ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance et l'assistance (fournisseurs externes)
⁶² Coûts de projets inclus

13.23 Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle

en CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁶³	Bref descriptif	Type de coûts		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value
AWB Digi	Outil de soutien pour les processus et remplacement d'ADEB et d'Access-DB pour la gestion des conventions de prestations dans le domaine de la formation continue et de la formation professionnelle supérieure	Exploitation au sens large ⁶⁴ (périodique)	20 000			25 000			30 000		
		Développement, conseils ⁶⁵ (unique)	400 000			200 000			50 000		
Total des dépenses uniques par an					400 000		200 000		50 000		
Total des dépenses périodiques par an					20 000		25 000		30 000		
Total par an					420 000		225 000		80 000		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)											725 000
Remarques : Le projet se trouve actuellement dans la phase de conception. / cf. ch. 4.4											

⁶³ Application, produit/service ou projet/travaux
⁶⁴ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance et l'assistance (fournisseurs externes)
⁶⁵ Coûts de projets inclus

13.24 Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle

en CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁶⁶	Bref descriptif	Type de coûts		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value
Gestion numé- rique des pro- cessus OMP	En vertu de la LAN, mise sur pied des for- mulaires et flux de tra- vail numériques, élimi- nation des changements de supports, etc.	Exploitation au sens large ⁶⁷ (périodique)	100 000			120 000			140 000		
		Développement, con- seils ⁶⁸ (unique)	500 000			500 000			500 000		
Total des dépenses uniques par an					500 000		500 000		500 000		
Total des dépenses périodiques par an					100 000		120 000		140 000		
Total par an					600 000		620 000		640 000		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)											1 860 000

Remarques : Afin de respecter les directives de la LAN, les processus vis-à-vis des différents groupes concernés doivent être numérisés et proposés sans changements de supports. Il s'agit entre autres de la saisie et du versement des frais d'expertise, de la coopération entre les lieux de formation, de l'harmonisation des échanges inter-cantonaux de données (mandat de projet CSFP), de la gestion des demandes de compensation des désavantages, etc. À l'heure actuelle, les potentiels sont analysés et, de là, des projets voient le jour puis sont priorisés, de sorte que les processus numériques soient mis en œuvre de manière aussi systématique que possible d'ici à mars 2027. / cf. ch. 4.4

⁶⁶ Application, produit/service ou projet/travaux
⁶⁷ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance et l'assistance (fournisseurs externes)
⁶⁸ Coûts de projets inclus

13.25 Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle

en CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁶⁹	Bref descriptif	Type de coûts		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value
Autres appli- cations spé- cialisées < 50 000	Applications spéciali- sées pour lesquelles les dépenses ne dépassent pas CHF 50 000 (cumu- lés)	Exploitation au sens large ⁷⁰ (périodique)	100 000			100 000			100 000		
		Développement, con- seils ⁷¹ (unique)	250 000			250 000			250 000		
Total des dépenses uniques par an					250 000		250 000		250 000		
Total des dépenses périodiques par an					100 000		100 000		100 000		
Total par an					350 000		350 000		350 000		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)											1 050 000
Remarques : Comprend l'exploitation et le développement de l'application pour les cas d'urgence, de la base de données des services administratifs pour la formation professionnelle supérieure, de WinMedio, du cockpit de l'OMP, de GitHub et de GitBook, d'une application pour l'automatisation des tests, etc.											

⁶⁹ Application, produit/service ou projet/travaux
⁷⁰ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance et l'assistance (fournisseurs externes)
⁷¹ Coûts de projets inclus

13.26 Total Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle

Groupe de produits « Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle » (n°4481320000)

en CHF	2024	2025	2026
Total des dépenses uniques par an	2 040 000	1 690 000	1 490 000
<i>dont CI</i>			
Total des dépenses périodiques par an	1 180 000	1 215 000	1 250 000
<i>dont CI</i>			
Total par an	3 220 000	2 905 000	2 740 000
<i>dont CI</i>			
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			8 865 000
Remarques : -			

13.27 Office des services centralisés

en CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁷²	Bref descriptif	Type de coûts		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value
Absidion (auparavant E-Dossier)	Portail de demandes de la Section Encourage- ment des activités cultu- relles	Exploitation au sens large ⁷³ (périodique)	55 000			55 000			55 000		
		Développement, con- seils ⁷⁴ (unique)									
Total des dépenses uniques par an											
Total des dépenses périodiques par an					55 000		55 000			55 000	
Total par an					55 000		55 000			55 000	
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)											165 000

Remarques : Les coûts d’exploitation qui ne peuvent pas être couverts par les coûts d’exploitation centraux ou les services de l’OIO sont imputés au budget de l’OSC, les coûts d’exploitation, à celui de l’OC (cf. ch. 13.14). Le montant total des coûts de l’application spécialisée s’élève à 212 000 francs en 2024, à 216 000 francs en 2025 et à 195 000 francs en 2026 (montant du crédit : CHF 623 000).

En plus des demandes de changement habituelles, le système auxiliaire d’Absidion doit être renouvelé en 2024. Le contrat conclu en 2019 avec Ascaion, le fournisseur d’Absidion, court sur quatre ans et peut être prolongé de quatre autres années. Ainsi, il faudra examiner ces prochaines années si et dans quelles conditions l’application spécialisée continue d’être utilisée. Cette application et la collaboration avec Ascaion ont largement fait leurs preuves jusqu’à présent.

⁷² Application, produit/service ou projet/travaux
⁷³ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance et l’assistance (fournisseurs externes)
⁷⁴ Coûts de projets inclus

13.28 Office des services centralisés

en CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁷⁵	Bref descriptif	Type de coûts		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value
AutoCAD	Logiciel de dessin as- sisté par ordinateur ser- vant à créer des dessins techniques en 3D et des illustrations de modèles en 3D, qui est utilisé par le Service archéolo- gique	Exploitation au sens large ⁷⁶ (périodique)	65 000			65 000			65 000		
		Développement, con- seils ⁷⁷ (unique)									
Total des dépenses uniques par an											
Total des dépenses périodiques par an					65 000		65 000			65 000	
Total par an					65 000			65 000			65 000
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)											195 000
Remarques : -											

⁷⁵ Application, produit/service ou projet/travaux
⁷⁶ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance et l'assistance (fournisseurs externes)
⁷⁷ Coûts de projets inclus

13.29 Office des services centralisés

en CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁷⁸	Bref descriptif	Type de coûts		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value
BISO	Système électronique d'information des centres d'orientation professionnelle (centres OP) utilisé pour la gestion des cas des centres OP	Exploitation au sens large ⁷⁹ (périodique)	20 900			20 900			20 900		
		Développement, con- seils ⁸⁰ (unique)	30 600			30 600			30 600		
Total des dépenses uniques par an					30 600	30 600			30 600		
Total des dépenses périodiques par an					20 900	20 900			20 900		
Total par an					51 500	51 500			51 500		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)											154 500
Remarques : -											

⁷⁸ Application, produit/service ou projet/travaux
⁷⁹ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance et l'assistance (fournisseurs externes)
⁸⁰ Coûts de projets inclus

13.30 Office des services centralisés

en CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁸¹	Bref descriptif	Type de coûts		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value
BISS	Plateforme en ligne pour la collecte des données en vue du relevé de la statistique des élèves	Exploitation au sens large ⁸² (périodique)	165 000			165 000			165 000		
		Développement, con- seils ⁸³ (unique)									
Total des dépenses uniques par an											
Total des dépenses périodiques par an					165 000		165 000		165 000		
Total par an					165 000		165 000		165 000		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)											495 000
Remarques : -											

⁸¹ Application, produit/service ou projet/travaux
⁸² Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance et l'assistance (fournisseurs externes)
⁸³ Coûts de projets inclus

13.31 Office des services centralisés

en CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁸⁴	Bref descriptif	Type de coûts		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value
kiBon	Plateforme système pour la gestion des bons de garde et des inscriptions aux modules d'école à journée continue.	Exploitation au sens large ⁸⁵ (périodique)	510 000			670 000			670 000		
		Développement, conseils ⁸⁶ (unique)									
Total des dépenses uniques par an											
Total des dépenses périodiques par an					510 000		670 000		670 000		
Total par an					510 000		670 000		670 000		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)											1 850 000

Remarques :

Plateforme en ligne sur laquelle communes et institutions gèrent les demandes des parents pour les bons de garde et les inscriptions à l'école à journée continue. Sert également d'interface entre l'INC et les communes pour les processus de financement dans le domaine des offres d'accueil. L'exploitation et le financement sont gérés en commun par l'INC et la DSSI.

Les coûts d'exploitation (part INC) sont comptabilisés au sein de l'Office des services centralisés, les coûts de développement (part INC), au sein de l'Office de l'école obligatoire et du conseil (cf. ch. 13.7). Les coûts totaux de l'application spécialisée (part INC) s'élèvent à 970 000 francs en 2024, 1 180 000 francs en 2025 et 780 000 francs en 2026 (montant du crédit : CHF 2 930 000).

Ces coûts comprennent les coûts découlant de la décision du Conseil national datant du 1^{er} mars 2023, selon laquelle la Confédération participe aux frais des parents pour la garde de leurs enfants et les cantons sont responsables de la mise en œuvre (versement des contributions aux parents). L'application de cette mesure est prévue à partir de 2024 et a pour conséquence des coûts d'adaptation à hauteur de 1,8 million de francs pour les années 2024 à 2028. La part de l'INC pour les années 2024 à

⁸⁴ Application, produit/service ou projet/travaux
⁸⁵ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance et l'assistance (fournisseurs externes)
⁸⁶ Coûts de projets inclus

2026 s'élève à 1 million de francs (cf. ch. 4.4). Les ressources financières pour la mise en œuvre de la participation fédérale ne sont pas prises en compte dans la planification, mais devraient pouvoir être compensées dans le solde du groupe de produits de l'OECD.

13.32 Office des services centralisés

en CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁸⁷	Bref descriptif	Type de coûts		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value
LAVLEB	Répartition des charges liées aux traitements du corps enseignant	Exploitation au sens large ⁸⁸ (périodique)	47 500			47 500			47 500		
		Développement, con- seils ⁸⁹ (unique)	70 500			70 500			20 500		
Total des dépenses uniques par an					70 500			70 500			20 500
Total des dépenses périodiques par an					47 500			47 500			47 500
Total par an					118 000			118 000			68 000
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)											304 000
Remarques : -											

⁸⁷ Application, produit/service ou projet/travaux
⁸⁸ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance et l'assistance (fournisseurs externes)
⁸⁹ Coûts de projets inclus

13.33 Office des services centralisés

en CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁹⁰	Bref descriptif	Type de coûts		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value
Nouvelle ap- plication pour les subsides de formation	Application pour la de- mande et la gestion des subsides de formation du canton de Berne	Exploitation au sens large ⁹¹ (périodique)	93 000			102 000			102 000		
		Développement, con- seils ⁹² (unique)									
Total des dépenses uniques par an											
Total des dépenses périodiques par an					93 000		102 000		102 000		
Total par an					93 000		102 000		102 000		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)											297 000
Remarques : Les précédentes applications BourseBE et Bourse Online seront migrées à partir de juin 2024 vers une plateforme système commune avec kiBon (bons de garde et inscriptions aux modules d'école à journée continue) afin d'exploiter les synergies,											

⁹⁰ Application, produit/service ou projet/travaux
⁹¹ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance et l'assistance (fournisseurs externes)
⁹² Coûts de projets inclus

13.34 Office des services centralisés

en CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁹³	Bref descriptif	Type de coûts		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value
Sites Internet INC	Maintenance des sites Internet de l'INC (actuel- lement 17 sites théma- tiques et un site de Di- rection)	Exploitation au sens large ⁹⁴ (périodique)	50 000			50 000			50 000		
		Développement, con- seils ⁹⁵ (unique)									
Total des dépenses uniques par an											
Total des dépenses périodiques par an					50 000	50 000			50 000		
Total par an					50 000	50 000			50 000		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)											150 000
Remarques : Il s'agit avant tout des coûts d'exploitation de JaxForms qu'il n'est pas possible de couvrir par le service BE-plateformes d'applications de l'OIO et c'est pourquoi il faut recourir à un prestataire externe.											

⁹³ Application, produit/service ou projet/travaux
⁹⁴ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance et l'assistance (fournisseurs externes)
⁹⁵ Coûts de projets inclus

13.35 Office des services centralisés

en CHF			2024			2025			2026			
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI		
Objet ⁹⁶	Bref descriptif	Type de coûts		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value	
WIKI	Plateforme de connais- sances centrale, qui re- groupe les informations d'ordre organisationnel et financier, les proces- sus, les normes de pro- duit ainsi que les don- nées relatives à la four- niture de prestations, et qui est utilisée par diffé- rents offices, sections et équipes de l'INC	Exploitation au sens large ⁹⁷ (périodique)	54 500			54 500			54 500			
		Développement, con- seils ⁹⁸ (unique)										
Total des dépenses uniques par an												
Total des dépenses périodiques par an					54 500	54 500			54 500			
Total par an					54 500	54 500			54 500			
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)											163 500	
Remarques : -												

⁹⁶ Application, produit/service ou projet/travaux
⁹⁷ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance et l'assistance (fournisseurs externes)
⁹⁸ Coûts de projets inclus

13.36 Office des services centralisés

en CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ⁹⁹	Bref descriptif	Type de coûts		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value
ZeDa	Base de données cen- trale et complète pour la gestion de la documen- tation scientifique des nombreux objets archi- vés par le Service ar- chéologique	Exploitation au sens large ¹⁰⁰ (périodique)	19 500			19 500			19 500		
		Développement, con- seils ¹⁰¹ (unique)	35 000			35 000			35 000		
Total des dépenses uniques par an					35 000			35 000			35 000
Total des dépenses périodiques par an					19 500			19 500			19 500
Total par an					54 500			54 500			54 500
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)											163 500
Remarques : -											

⁹⁹ Application, produit/service ou projet/travaux
¹⁰⁰ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance et l'assistance (fournisseurs externes)
¹⁰¹ Coûts de projets inclus

13.37 Office des services centralisés

en CHF			2024			2025			2026		
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		CR	CI		CR	CI	
Objet ¹⁰²	Bref descriptif	Type de coûts		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value		Investisse- ment pré- servant la valeur	Investisse- ment géné- rant une plus-value
Autres appli- cations spé- cialisées < 50 000	Applications spéciali- sées pour lesquelles les dépenses ne dépassent pas CHF 50 000 (cumu- lés)	Exploitation au sens large ¹⁰³ (périodique)	577 100			573 000			507 300		
		Développement, con- seils ¹⁰⁴ (unique)	136 700			136 700			136 700		
Total des dépenses uniques par an					136 700		136 700		136 700		
Total des dépenses périodiques par an					577 100		573 000		507 300		
Total par an					713 800		709 700		644 000		
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)											2 067 500

Remarques : Coûts de licences, de maintenance et d'assistance pour les applications spécialisées que sont entre autres CaseNet, DAMC INC (cf. ch. 13.1), Dynasphere, HOFA, IO Denkin, la grille de compétences, l'application de la COM pour la gestion des relations avec les médias et WinMedio.net, qui ne peuvent pas être couverts par les coûts d'exploitation centraux ou les services de l'OIO, ainsi que coûts de développement et de conseil en matière d'exploitation pour les applications spécialisées que sont l'application des données Dendro, GEVER (demandes de modification spécifiques à l'INC), Officeatwork, l'application pour le remboursement des frais de formation continue, etc.

¹⁰² Application, produit/service ou projet/travaux
¹⁰³ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance et l'assistance (fournisseurs externes)
¹⁰⁴ Coûts de projets inclus

13.38 Office des services centralisés

Groupe de produits « Services centralisés » (n°4489000001)

en CHF	2024	2025	2026
Total des dépenses uniques par an	272 800	272 800	222 800
<i>dont CI</i>			
Total des dépenses périodiques par an	1 657 500	1 822 400	1 756 700
<i>dont CI</i>			
Total par an	1 930 300	2 095 200	1 979 500
<i>dont CI</i>			
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			6 005 000

Remarques :

Aux coûts totaux des applications spécialisées de l'INC s'ajoutent les coûts d'exploitation du service BE-plateformes d'applications de l'Office d'informatique et d'organisation (OIO), qui sont imputés à l'Office des services centralisés. Ces coûts d'exploitation s'élèvent à 1,7 million de francs en 2024, à 1,5 million de francs en 2025 et à 2 millions de francs en 2026. Pour des raisons d'imputation interne des coûts, ils ne font pas l'objet de la présente autorisation de dépenses, mais de celle de l'OIO.

Remarque : un grand nombre des applications présentées dans l'annexe, comme ArtPlus, kiBon, LAVLEB, ZeDa et la nouvelle application pour les subsides de formation, ne sont pas exploitées par Bedag et donc pas non plus par le service BE-plateformes d'applications de l'OIO. Les coûts d'exploitation indiqués correspondent ainsi aux dépenses pour les fournisseurs externes et ne font pas l'objet d'un rapprochement des comptes intragroupe avec l'OIO.